

ABONNEMENT

Un an ..... 48 fr.  
Six mois ..... 9 »  
Trois mois ..... 4 50

# L'ÉCHO SAUMUROIS

INSERTIONS

Annonces, la ligne... » 20  
Réclames, — .. » 30  
Faits divers, — .. » 75

Journal Politique, Littéraire, d'Intérêt local, d'Annonces Judiciaires et d'Avis Divers  
PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

L'Agence Havas, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, et 8, place de la Bourse, est seule chargée à Paris de recevoir les annonces pour le journal.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.  
Un trimestre commencé sera dû.

BUREAUX : 4, PLACE DU MARCHÉ-NOIR, SAUMUR

Les abonnements et les insertions doivent être payés d'avance.

SAUMUR, 15 SEPTEMBRE

## Sa Majesté « Syndicat »

Nous ne sommes point, personne ne l'ignore, un « journal de gouvernement », et nous ne nous prosternerons pas plus devant les ministres de M. Perier que nous ne nous sommes couchés sous les pieds des ministres de M. Carnot. On ne suit, à l'Echo, que les voies tracées par la raison, le bon sens, le droit et l'équité; on combattra l'injustice et l'absurdité partout où elles régneront, en bas comme en haut. Si le gouvernement a tort, on lui dira son tort carrément. S'il agit régulièrement, on le constatera sans aplatissement: c'est ce que nous faisons pour le cas ci-après.

Il n'est peut-être pas inutile, en présence de la campagne entreprise par les commis-voyageurs en grèves et des divagations auxquelles s'abandonnent les journaux socialistes, de rappeler sous quel fallacieux prétexte onze cents ouvriers de Rive-de-Gier pratiquent la « politique des bras croisés » chère aux révolutionnaires, tandis que des milliers de femmes et d'enfants manquent de pain.

Un verrier, nommé Darçon, refusa d'adhérer au syndicat et cet excès d'audace suffit pour amener contre lui les tyrannaux qui abâtissent et filoutent le travailleur. Ils exigèrent son renvoi de l'usine, jugeant que, comme pour l'âne des *Animaux malades de la peste*, « la mort seule était capable d'expier son forfait ». Le directeur refusa énergiquement de condamner cet homme indépendant à la misère, à la faim, aux lentes et terribles souffrances d'un chômage forcé. Il déclara que ses ouvriers étaient libres et qu'il n'entendait point se faire le complice des rancunes et des haines du syndicat. Celui-ci, résolu aussitôt à briser cette double résistance, celle de l'ouvrier et celle du patron, décréta la grève et fut obéi.

Le patron avait fait son devoir; le gouvernement remplit le sien en prenant les mesures nécessaires pour maintenir l'ordre et assurer la liberté du travail. S'il eût agi autrement, s'il eût montré les mêmes complaisances, les mêmes faiblesses que certains cabinets trépassés, nous aurions vu se reproduire, à Rive-de-Gier, les scènes scandaleuses et les violences de Carmaux. Sa fermeté, son énergie imposèrent aux meneurs, et c'est là ce que ces derniers ne lui pardonnent pas. Ils l'accusent de « mettre tout en œuvre pour exciter les colères des grévistes » et de « les provoquer au soulèvement ».

Ces si gros mots, ces accusations si graves, il suffit, pour les réduire à leur valeur, d'indiquer les actes que les révolutionnaires incriminent. Le principal est l'envoi de gendarmes qui, tout naturellement, ne tolèrent aucune entreprise coupable et font respecter la loi. C'est là leur crime, mais c'est le seul. On arrête des hommes qui s'efforcent de délivrer des prisonniers, comme le judicieux Don Quichotte, mais pour d'autres motifs; on en poursuit certains autres qui forcent les apprentis à désertir la fabrique, à s'enrôler dans le syndicat et tombent ainsi sous le coup des articles 414 et 415 du Code pénal. Voilà uniquement en quoi consistent ces « provocations à la révolte » que les socialistes conspuent.

A leurs yeux, la loi n'est rien, le syndicat est tout. Il parle, il faut qu'on s'incline; il ordonne, qu'on obéisse. Le crime de lèse-syndicat remplace le crime de lèse-majesté et les ministres sont de grands criminels s'ils refusent de subir docilement la toute-puissance des messieurs qui cassent les bras de l'ouvrier et le ruinent, sous prétexte de le protéger et de lui procurer l'aisance.

Mais si les ministres sont de grands coupables, le Président de la République n'est pas moins canaille; ceux-là maintiennent l'ordre et assurent le respect de la loi, celui-ci abuse le peuple par une fausse générosité.

A la première nouvelle de la catastrophe d'Appilly, M. Casimir-Perier s'est enquis des misères à soulager dont certaines sont trop pressantes pour attendre le paiement des indemnités. Il a fait le geste d'ouvrir sa bourse et c'est là ce dont s'indignent les Charpentier et autres Fabérot. On aurait pu voir, dans cet empressement, la marque d'un esprit compatissant et généreux. Les « révolutionnaires », plus perspicaces, y distinguent du premier coup le comble du charlatanisme et de la spéculation.

N'est-ce pas qu'ils ne manquent point de tonpet, les « sociaux » ?

## La presse radicale et le jury

Le jury n'est pas en faveur, dans la presse radicale, depuis quelque temps. Elle lui reprochait, hier, la condamnation du docteur Laffitte dont le cas n'intéresse, chez nous et dans une certaine mesure, que le clan médical.

Aujourd'hui, elle cogne sur le jury pour son excès, non de rigueur, mais d'indulgence: il s'agit de la condamnation, à cinq ans de réclusion seulement, d'un propriétaire qui a tué, de sang-froid, un soldat coupable de lui avoir pris quelques cerises. Il est de fait que le propriétaire en question a montré une férocité bestiale à propos d'une gaminerie; mais ce qu'on néglige d'ajouter, c'est qu'il ne s'agit pas du tout d'un de ces gentilshommes terriens possesseurs de vastes étendues de territoire et contre lesquels il est d'usage, dans certains milieux, d'ameuter les pauvres gens; ce n'est nullement l'écrasement du travail et de la misère par le capital insatiable et implacable qui est en jeu: le héros de cette triste aventure est, tout au contraire, un simple cultivateur, un paysan travaillant lui-même sa terre, l'un de ces électeurs que le socialisme agraire vise dans sa propagande. On voit par là si cette propagande a chance de réussir. Le radicalisme tirant sur ses futures recrues! on ne saurait imaginer rien de plus intelligent.

Cependant, abstraction faite de ces bons radicaux, un troisième verdict a été rendu, à la charge du jury, verdict n'intéressant ni les socialistes ni les médecins, mais les vaudevillistes — s'il est permis de tourner à la blague les tragédies les plus opaques — et qui donne une singulière idée des aptitudes morales de certains jurés.

Un individu, ayant assassiné sa femme avec une préméditation dont il est difficile de douter à la lecture des débats, a été acquitté, et savez-vous pourquoi? Parce que la victime était sa femme? non, pas encore. Parce que l'avo-

cat a attendri les jurés sur le sort de deux petites filles qui seraient abandonnées si on le condamnait!

Evidemment ces jurés-là auraient acquitté Ugolin qui dévorait ses enfants pour leur conserver un père, et ce parricide fameux qui essayait d'apitoyer ses juges en invoquant sa qualité d'orphelin.

Il est, convenez-en, parfois bien drôle, le jury!

## M. LE DUC D'ORLÉANS

Du Gaulois :

« Le prince est rentré à Stowe. M. le duc d'Orléans, pendant son séjour à Stowe, aura auprès de lui le duc de Luynes et verra souvent M. Eugène Dufeulle, qui est honoré par lui de la plus haute confiance.

« Mais on disait que le prince ne se fixerait peut-être pas en Angleterre, sa fortune ne lui permettant pas d'y garder l'état de maison de son père, qu'il voyagerait et qu'il visiterait les cours de l'Europe. On ajoutait que, tout en gardant un pied-à-terre à Londres, il habiterait une partie de l'année à La Haye, pour se tenir ainsi rapproché de la France. Mais ces propos ne sont que des on-dit.

« Avant de quitter Stowe, M. le duc d'Orléans, qui s'est réservé l'entière direction du parti monarchiste, aura fait le choix définitif de ses conseillers et des amis qui feront son service d'honneur. »

D'autre part, on lit dans le *Soleil* :

« Monseigneur le duc d'Orléans ne paraît pas avoir l'intention de pourvoir au remplacement de M. d'Haussonville.

« Sa pensée serait de ne pas avoir de représentant direct et d'entretenir lui-même les rapports avec ses partisans. Toutefois, le bureau de la rue Saint-Honoré restera bureau de correspondance et de renseignements sous la direction de M. Eugène Dufeulle. »

La *Gazette de France* déclare tenir de bonne source que le duc d'Orléans ne lancera, pour le moment, aucun manifeste.

## Les manœuvres de la Beauce

Au moment où les troupes du IV<sup>e</sup> corps allaient manœuvrer sur un terrain que la guerre de 1870 a rendu célèbre, le général Zurlinden, commandant ce corps d'armée, dont on connaît l'origine alsacienne, a adressé à ses troupes l'ordre du jour suivant :

« Conformément aux instructions du général de Galliffet, directeur des manœuvres, les troupes rendront les honneurs en passant auprès des monuments élevés en souvenir des combattants de 1870. Les plaines dans lesquelles nous allons manœuvrer ont été arrosées, en bien des endroits, par le sang de nos soldats de la dernière guerre; les jeunes troupes de l'armée de la Loire y ont réussi, malgré leur inexpérience, à force de bravoure et de patriotisme, sinon à empêcher la défaite, tout au moins à maintenir la réputation d'énergie et de valeur de notre nation. On ne saurait trop honorer leurs efforts.

« Les chefs de corps les feront rappeler à leurs hommes en utilisant la notice qui a été rédigée à leur intention par le colonel Maillard, chef d'état-major du IV<sup>e</sup> corps.

« Les souvenirs de 1870 ne sont pas les seuls qu'évoque la région de nos opérations contre le XI<sup>e</sup> corps. C'est autour d'Orléans que se sont passés les épisodes les plus glorieux de la vie de Jeanne d'Arc et que s'est créée cette admirable et saine tradition du peuple, se levant pour sauver la patrie.

« Nous remonterons à cette époque-là de notre histoire pour supporter plus gaiement les fatigues de nos manœuvres de corps d'armée, et, tout en laissant à nos camarades du XI<sup>e</sup> corps le soin de faire d'autres hypothèses sur nous, nous supposerons que nous avons à marcher contre un ennemi venu par la mer, comme du temps de Jeanne d'Arc, et cherchant, après s'être emparé de Nantes et de la vallée de la Loire, à nous barrer la route d'Orléans. »

La cavalerie du général Lafouge (IV<sup>e</sup> corps) a tenté vainement de s'emparer du village de Sougy; elle a été repoussée par l'artillerie du XI<sup>e</sup> corps et le 65<sup>e</sup> de ligne; l'engagement s'est terminé par une charge générale entre la cavalerie du général Lafouge et celle du général Baillod; celui-ci, appuyé par l'infanterie, a eu l'avantage; ce qui a permis au XI<sup>e</sup> corps d'avancer ses lignes et de prendre position sur la route de Sougy à Terminiers, en face de Patay.

Avant-hier, le général Mercier a offert à Sougy un grand déjeuner aux officiers étrangers et aux généraux commandant les troupes.

Au dessert, il a pris la parole, a souhaité la bienvenue aux officiers étrangers et félicité les troupes :

« Toutes les armes, a-t-il dit, et tous les services ont été à hauteur de leur devoir et ont mis à l'accomplir un entier dévouement. Je tiens à donner ici une mention spéciale à l'arme de la cavalerie.

« L'activité intelligente dont elle a fait preuve dans l'exploration comme sur les champs de bataille témoigne de la légitime fierté qu'elle éprouve à manœuvrer encore une fois sous les yeux du chef dont elle gardera l'ineffaçable empreinte.

« Je dois aussi un remerciement particulier aux troupes de la marine pour le concours si apprécié qu'elles nous apportent. Elles ont prouvé cette année encore que leur science militaire est à la hauteur (et c'est beaucoup dire) de la bravoure qu'elles déploient pour la protection et l'extension de notre domaine colonial.

« La tâche du commandement et celle de l'intendance ont d'ailleurs été facilitées dans la plus large mesure, je me plais à le proclamer, par l'accueil empressé des patriotes populations de la Beauce. C'est avec une joyeuse fierté qu'elles voient passer nos soldats, car elles savent que l'armée est la grande école du travail et de la discipline, la meilleure garantie de la paix et la sécurité assurée en cas de guerre.

« Je félicite hautement des résultats acquis les commandants des deux corps d'armée, les généraux sous leurs ordres, ainsi que les chefs de corps et de service.

« J'en félicite surtout l'éminent directeur des manœuvres, le chef entraînant et expérimenté dont l'ardeur toujours jeune restera l'une des espérances de la patrie. »

Le général russe, baron Freedericksz, a remercié le général Mercier de l'avoir convié à assister aux manœuvres de l'armée française.

à laquelle, dit-il, nos portons tant d'intérêt et de sympathie.

Il a porté un toast au ministre de la guerre. Le général de Galliffet, au nom de tous les officiers français, a remercié le général Mercier de ses éloges, et porté un toast au ministre de la guerre.

Après les manœuvres, les officiers étrangers sont rentrés dans la soirée à Orléans. Un attaché militaire allemand, un capitaine d'artillerie français sont allés aussitôt au cimetière de Saint-Vincent déposer des couronnes sur les tombes des soldats morts pendant la guerre de 1870.

Artenay, le 14 septembre.

Le général de Verdière, qui à partir d'aujourd'hui devait prendre le commandement de l'ennemi figuré, vient d'être victime d'un accident.

Il traversait le village de Loigny, lorsque, rencontrant une musique militaire, son cheval effrayé s'emballa, puis tomba sur les genoux.

Le général de Verdière, projeté violemment en avant, se blessa fortement au poignet, et reçut plusieurs contusions dans la région du cœur.

On ignore encore la gravité des blessures; cependant il est dès à présent certain que le général sera obligé d'abandonner son commandement de l'ennemi figuré.

## INFORMATIONS

### La santé du Tsar

L'Empereur Alexandre observe rigoureusement les prescriptions médicales; il chasse, monte à cheval et fait de la gymnastique; il a très bonne mine et le moral est excellent. L'irritation nerveuse et la fatigue ont complètement disparu.

### Alerte impériale

Vienne, 13 septembre. — Au moment où l'empereur François-Joseph, revenant de Lemberg, quittait la gare du Nord, un jeune homme s'est élancé, dans la rue du Prater, sur le marchepied de la voiture du souverain, auquel il a remis un placet.

L'empereur l'a pris; mais l'entourage du souverain, en proie à une émotion très explicable, a fait procéder aussitôt à l'arrestation de l'inconnu.

C'est un commis nommé Wilhem Brendl, âgé de vingt-et-un ans et habitant Vienne.

### Refus de M. Waldeck-Rousseau

M. Waldeck-Rousseau, assure-t-on, décline la candidature qui lui était offerte dans la Loire, après une hésitation qui semblait à ses amis un acquiescement.

Le moment ne lui semble pas encore venu de rentrer dans la vie politique.

Cette candidature avait été fort bien accueillie dans le monde officiel; sa décision va causer beaucoup de regrets.

### Haines de religion

Lonres, 13 septembre. — On télégraphie de Bombay qu'une grave collision s'est produite entre musulmans et hindous.

Les musulmans réunis dans une mosquée pour entendre la lecture du Coran protestèrent contre les hindous qui passaient en jouant de la musique à leur retour du temple hindou.

Les hindous continuèrent néanmoins à chanter et à jouer de leurs instruments. Les musulmans sortirent alors en masse en poussant leur cri de guerre et attaquèrent les hindous.

Une foule de 4,000 hommes, hindous pour la plupart, se pressa bientôt sur les lieux, mit la mosquée à sac et tenta même de l'incendier. Le combat dura jusqu'à trois heures du matin; il y a eu un mort et beaucoup de blessés.

### Les apôtres de la paix franco-italienne

Pérouse, 13 septembre. — Environ mille personnes ont assisté à l'ouverture du congrès de Pérouse, dans la salle historique de l'Hôtel de Ville. On remarquait au bureau le général Turr, M. Bonghi, les conseillers municipaux délégués de Paris, plusieurs sénateurs, entre autres M. Farina, quelques députés et un grand nombre de maires de la province.

M. Girou, au nom de la ville de Paris, a salué la nation italienne. M. Tiberi a répondu en saluant les délégués de Paris. M. Bonghi, au milieu d'applaudissements enthousiastes, a rappelé l'accueil qu'il a reçu en France, tant auprès du gouvernement qu'auprès de la presse, et il a exprimé toutes ses sympathies pour le peuple français.

### Horrible suicide

Lyon, 13 septembre. — La nuit dernière on a découvert, à l'entrée du tunnel de la Mulatière, le cadavre horriblement mutilé d'une femme.

La malheureuse avait été décapitée. Les deux mains avaient été coupées. La tête fut retrouvée à plusieurs mètres du corps.

Les papiers retrouvés dans les vêtements ont permis d'établir l'identité de la victime.

Cette mort semble être le résultat d'un suicide.

### Sous-officier écrasé par un train

Troyes, 13 septembre. — Hier soir, M. Gaston Legrand, ancien sous-officier au 5<sup>e</sup> cuirassiers, habitant Bailly-le-Franc, a été jeté par son cheval, qu'effrayait le sifflet du train, sur la voie au passage à niveau de Chavanges. Il a été coupé en deux.

### Incendie près Turin

A Pianezza, près de Turin, un incendie considérable a détruit huit grands dépôts de paille et de foin et sept grosses bâtisses servant aux cultivateurs.

Le reste d'une meche qu'on a trouvée att-

chée à une pierre et une lettre reçue ces jours derniers par le maire, menaçant de mettre le feu au pays, font croire que cet incendie est le résultat d'un attentat.

### Les incendies de forêts américaines

Chicago, le 14 septembre.

Les incendies de forêts continuent leur œuvre de destruction dans quelques comtés du Michigan; la fabrique de poudre de la Compagnie Bessemer est menacée.

### Explosion de grisou en mer

La Charente, des Messageries maritimes, qui transportait du charbon de Cardiff à Marseille, a dû retarder son départ de Lisbonne pour Marseille, à la suite d'une avarie survenue à 200 milles de Lisbonne. Une explosion de grisou s'était produite dans la soute au charbon.

L'explosion a tué un charpentier, nommé Paul Bonnet.

### Ce que coûte une grève

On s'est demandé ce que la grève actuelle de Rive-de-Gier a coûté aux ouvriers. Le calcul est facile: la verrerie Riclareme paye chaque mois 130,000 fr. de salaires, sans compter l'indemnité de logement, 6 fr. par mois, — accordée aux 200 familles logées au dehors. Or, dimanche prochain, 16 septembre, la grève aura eu une durée de six mois. C'est donc, approximativement, et pour les seuls verriers, une perte de 800,000 fr. !

On comprend, après cela, que les orateurs socialistes hésitent à éclairer leurs auditeurs sur ce point.

## CHINE ET JAPON

### Combat entre Chinois et Japonais. — Pas de résultat décisif

Shanghai, 13 septembre. — Le bruit court qu'une bataille a eu lieu entre les Chinois et les Japonais près de Kai-Cheng (Corée), vers le 2 septembre.

Les journaux indigènes du 10 septembre annoncent que l'engagement aurait duré deux jours sans amener de résultat. Les journaux du 12 disent que le général Yeb a annoncé que les Chinois étaient victorieux.

On pense ici, toutefois, que les Chinois ont été vaincus.

Un télégramme de Ping-Yang confirme la nouvelle du combat, mais ajoute qu'il n'a pas donné de résultat décisif. Les pluies empêchent les Chinois de passer la rivière Im-Jin et d'attaquer les retranchements japonais.

La dépêche ajoute qu'une division de l'armée chinoise dans le Kirin a passé la rivière Kulin et attend la grande armée afin d'attaquer par le flanc les Japonais.

Shanghai, 14 septembre (source anglaise). — Les nouvelles de Fu-San annoncent que tout le sud de la Corée est soulevé contre les Japonais.

Le corps japonais allant de Fu-San à Séoul a été harcelé par les Coréens. Il a dû réintégrer Fu-San.

## BULLETIN FINANCIER

14 septembre 1894.

On est tellement habitué à voir les cours progresser tous les jours que quand par hasard il se produit un peu de tassement; on en cherche le motif.

Il nous semble qu'après la hausse de ces jours derniers, il n'y a rien d'étonnant à voir les positions s'alléger un peu. C'est ce qui se passe aujourd'hui.

Le 3 0/0 cote 104.35 après 104.20. Le 3 1/2 a donné lieu à des ventes qui le font reculer aux environs de 109.

Les établissements de crédit sont un peu moins fermes. Le Foncier cote 926.25. Le Crédit Lyonnais 768.95.

La Banque des Pays-Autrichiens reste ferme à 367.50.

Nos grands chemins reculent un peu. L'Italien est plus calme. On réalise un peu pour mieux reprendre. L'Extérieure conserve une bonne allure. On paraît vouloir tenir ce fonds.

Les fonds ottomans sont un peu moins brillants.

En Banque, la Langlaagte se traite à 125. Bonnes demandes sur la Mossamédès.

DE LAVIGERIE,  
22, place Vendôme, Paris.

## CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

Bulletin Météorologique du 15 Septembre

Observations de M. DAVY, opticien, place de la Bilange, 25, Saumur.

Baromètre.		Thermomètre.	
Hier soir, à 5 h.		au-dessus 15°	
Ce matin, à 8 h.		au-dessus 13°	
Midi,	767 m/m	au-dessus 18°	
Hausse,	» m/m		
Baisse,	» m/m		
Température minima de la nuit		au-dessus 9°	

### De Thouars aux Sables

A partir du 17 septembre, d'importantes modifications seront apportées dans la marche des trains sur la ligne de Thouars aux Sables-d'Olonne. Nos lecteurs feront bien de consulter l'affiche n° 4 sur la partie du réseau comprise entre ces deux villes.

### Vélodrome de la Loire

Le vent terrible qui soufflait hier soir a empêché Foucré et Perrin de mettre à exécution leur tentative du record local de l'heure.

Ils ont simplement continué leur travail d'entraînement avec les nombreux cyclistes qui viennent chaque soir au Vélodrome de 4 à 7 heures, tel qu'ils le font depuis une quinzaine de jours, en prévision des courses du 23 septembre.

Perrin et Foucré partent ce soir pour Nevers où ils espèrent récolter les fruits de

## UNE PUPILLE GÉNANTE

Par ROGER DOMBRE

### Seconde partie

X

Cela dura quinze jours pendant lesquels une gêne visible pesa sur la famille Daltier.

Tous, ils aimaient trop Gilberte pour ne pas souffrir de l'état dans lequel ils la voyaient.

Jamais on ne l'avait connue ainsi.

En effet, quand, un an auparavant, elle leur était arrivée, imbuée des théories de son oncle, elle les cachait, au moins, ces théories; elle dominait ses impressions, se montrait souriante et douce, surtout aimante.

Aujourd'hui elle semblait prendre à tâche d'afficher son dédain pour toutes les choses saintes ou bonnes, de revenir à ses goûts mondains d'autrefois. Et puis elle avait perdu sa grâce caressante; son ton était bref, coupant, son regard empreint de dureté; l'expression de son visage décelait une amère ironie, et il y avait du scepticisme dans son sourire.

Quel vent d'orage avait donc passé sur cette jeune âme qui s'était ouverte si peu auparavant à la vérité, à la lumière?

Quelle aile de démon avait donc effleuré ce front d'ange repentant?

Tous souffraient autour d'elle.

M. Daltier avait le front soucieux et ne répondait qu'avec contrainte au bonjour ou au bonsoir de sa nièce.

Madame Daltier avait tenté quelques tendres réprimandes à divers intervalles auprès de la jeune révoltée; Gilberte les avait écoutées d'un air poli, mais n'en avait tenu aucun compte.

Elle changeait au physique comme au moral: sa beauté rayonnait, éblouissante, mais revêtait quelque chose de presque diabolique.

Une seule fois on put comprendre que le drame intime qui se jouait dans ce cœur fermé devait être douloureux.

Ce fut le premier dimanche où Mademoiselle Mauduit refusa d'aller à la messe.

— Vous ne croyez donc plus à rien? lui demanda son cousin qui la regardait fixement.

Elle répondit d'un ton morne:

— Je ne crois plus qu'à l'abandon de Dieu.

Et, agenouillé devant l'autel, l'âme profondément affligée, Albéric murmura:

— Seigneur, quelle croix trop pesante lui avez-vous donc envoyée?...

Et de ce jour il se dit qu'un grand désespoir avait passé sur cette âme altière; seulement il n'en devina point la cause.

Seules Marie et Edmée continuèrent à se montrer aussi affectueuses pour Gilberte et Gilberte demeura avec elles ce qu'elle était auparavant.

Elle se disait:

— Je ne veux pas faire ombre à leur vie; à elles je cacherai mes sentiments de révolte, mes livres mauvais, mes romances libres; je ne veux pas que, par ma faute, une rougeur monte à leur front.

Aussi quittait-elle avec les jeunes filles son ton acerbe et railleur, ne voulant pas entraîner avec elle ces deux anges dans son enfer.

Un soir, pourtant, elle oublia leur présence; on était à la campagne, groupés sous la véranda. Gilberte, assise sur un siège de bambou, alluma tranquillement une cigarette turque et commença à fumer.

Plongé dans la lecture de sa gazette, son oncle ne la vit pas; Madame Daltier demeura clouée d'étonnement sur son fauteuil.

Albéric s'approcha de sa cousine et, très

froidement, enleva de ses lèvres roses la fine cigarette.

Elle leva sur lui ses grands yeux flamboyants de courroux.

— Vous vous feriez mal, dit-il d'un ton glacé.

Et il revint à sa place.

Marie et Edmée riaient en regardant curieusement leur amie; ce n'était pas dans leur monde que les jeunes filles prenaient une si bizarre désinvolture ni ces manières cavalières.

Il arriva que, au bout de cette quinzaine, Albéric fit un voyage à Paris.

A son retour il parut troublé, inquiet, et jetait de fréquents regards sur Gilberte comme s'il eût voulu parler et ne l'osait.

Il eut de nombreux entretiens avec son père et sa mère, reçut une forte correspondance; sentant le papier timbré d'une lieue et finalement, un jour, Gilberte fut appelée à l'un de ces conciliabules avec son oncle et sa tante. Albéric n'en fut point exclu, mais il semblait mal à l'aise.

Elle arriva, mélancoliquement surprise et attendant à de fortes réprimandes données sous formes de conseils.

Seulement elle se demanda, secrètement irritée, de quel droit Albéric y assistait.

(A suivre.)

l'entraînement sérieux qu'ils ont suivi sur notre vélodrome.

## PRIX DE LA VIANDE

Dans les Boucheries de la ville de Saumur

A partir du 15 septembre

BŒUF : 1<sup>re</sup> catégorie, 1 fr. 80 ; 2<sup>e</sup>, 1 fr. 60 ; 3<sup>e</sup>, 1 fr. 40 ; 4<sup>e</sup>, 1 fr. 20.

VEAU : 1<sup>re</sup> catégorie, 2 fr. 40 ; 2<sup>e</sup>, 2 fr. 20 ; 3<sup>e</sup>, 1 fr. 60 ; 4<sup>e</sup>, 1 fr. 40.

MOUTON : 1<sup>re</sup> catégorie, 2 fr. 40 ; 2<sup>e</sup>, 2 fr. 20 ; 3<sup>e</sup>, 1 fr. 40 ; 4<sup>e</sup>, 1 fr. 20.

Le Syndic, J. CORBINEAU.

## Chambre de Commerce

Dans sa dernière réunion, la Chambre de Commerce d'Angers a nommé une commission de cinq membres pour examiner la demande de la Chambre Consultative des Arts et Manufactures de Saumur tendant à sa transformation en Chambre de Commerce.

## Les Conseils d'arrondissement

Les Conseils d'arrondissement se réuniront dans le département de Maine-et-Loire le lundi 24 septembre courant.

## Nomination dans le clergé

Par décision de M<sup>gr</sup> l'Evêque :

M. l'abbé Dupouët, professeur au collège Saint-Louis de Saumur, a été nommé vicaire à Bagneux.

## SAUMUR

### Une matelote évadée

Lundi dernier, Jacob, pêcheur à Saumur, attachait, en revenant de la pêche, et cadenassait son bateau bien fermé à un peuplier bordant le Thouet. Quand il revint avant-hier, le bateau s'était éclipié et Jacob le retrouva 700 mètres plus loin, la chaîne et les cadenas des sentineaux fracturés. Pour comble de canaillerie, un brochet et cinq ou six anguilles, pesant ensemble 2 kil. 300 grammes, avaient fui sans esprit de retour.

Jacob estime à 13 fr. son poisson et le dégât de sa serrurerie.

En brochet et six anguilles, quelle matelote ! Est-ce que l'eau ne vous en vient pas à la bouche ?

## DOUÉ-LA-FONTAINE

### Deux jolis couples

Il y a onze mois, Lavoye, journalier à Doué-la-Fontaine, et père de quatre enfants, se séparait « amicalement » de son épouse qui s'installait chez un sieur Joubert dont la femme vint immédiatement consoler Lavoye des affres de veuvage.

Le 12 septembre, M<sup>me</sup> Lavoye vint, sous un prétexte que nous révélerons tout à l'heure, rendre une visite à son premier conjoint, qui, paraît-il, la reçut avec plusieurs coups de pied quelque part. La brave dame ne se découragea point et reparut le lendemain. Cette fois, elle attrapa force gilles, et alla verser sa douleur dans le sein des gendarmes de Doué. Ceux-ci interrogèrent Lavoye dont nous copions textuellement la réponse :

« On s'était séparé de bon accord, et je ne sais pas pourquoi mon ancienne femme ne me laisse point un instant de tranquillité et me fait des scènes tous les jours. Elle a eu le toupet de venir, mercredi dernier, me proposer d'échanger les enfants. Vous comprenez que je l'ai flanquée à la porte. Le lendemain, même histoire, et nouveau balai comme de juste. Mais, je me suis contenté de l'expédier en la bousculant un peu et je ne l'ai nullement frappée. »

Très original, ce troc, et surtout dénotant, chez l'auteur de la proposition, une haute moralité.

## CHENEHUTTE-LES-TUFFEAUX

### Une toile envoyée

Dans la nuit du 12 au 13 septembre, un collectionneur inconnu s'est approprié, à Chenehutte-les-Tuffeaux, un voile imperméable, marquée aux armes de la ville de Paris, munie d'anneaux et de cordages, mesurant trois mètres de long sur deux de large, d'une valeur de

10 fr., et appartenant à M. Lecoq, sculpteur, auquel cette toile servait d'abri pour ses travaux.

## MONTREUIL-BELLAY

### Vol

Avant-hier, dans l'après-midi, Poirault, sabotier à Passay, commune de Saint-Martin-de-Sanzay, revenant de Mollay, déposait dans sa voiture, avant de s'arrêter à Montreuil Bellay devant l'hôtel de la Galère, un paletot en drap gris foncé rayé de jaune valant environ 15 fr. Quand Poirault sortit de l'hôtel et remonta dans son équipage, le vêtement avait disparu et toutes les recherches sont restées infructueuses.

## AUX MANŒUVRES

Le 133<sup>e</sup> a quitté Chinon mardi, à quatre heures et demie du matin, avons-nous dit, alors que le 77<sup>e</sup> était parti deux heures auparavant pour simuler l'ennemi et aller prendre position dans les landes du Ruchard.

Après avoir traversé la forêt de Chinon, la colonne trouva le général de brigade qui la vit défiler. Les honneurs lui furent rendus. Aussitôt après, le général partit en avant pour examiner les positions.

A sept heures et demie, le combat s'engageait ; il ne prit fin qu'à près de neuf heures. Le rassemblement s'effectua à un kilomètre environ de la lisière de la forêt de Chinon.

Le 133<sup>e</sup> prit ensuite la direction de Villaines, à travers les landes, en pleine campagne, sans rencontrer un seul hameau.

Halte d'une heure à trois kilomètres environ de Villaines. Il est onze heures et demie. Une heure plus tard eut lieu le départ pour Villaines, où le régiment arriva à une heure et demie. Après le défilé et les honneurs rendus au drapeau, on va prendre les cantonnements.

La population fait aux soldats un très cordial accueil et ceux-ci paraissent enchantés ; le village est, du reste, charmant, animé surtout par le va et vient et les feux allumés çà et là pour la cuisine en plein vent.

Le soir, la musique fait entendre, sur la place, de jolis morceaux, notamment la valse de *Marsala*, de Vergnes, et l'ouverture du *Droit du Seigneur*, de Wedinghen. Et la troupe s'endort dans un repos bien gagné, pour se remettre, le lendemain matin, mercredi, en marche sur l'Île-Bouchard.

Nous voici à la septième journée.

Deux brigades vont être en présence, la 35<sup>e</sup> et la 36<sup>e</sup>.

Le 133<sup>e</sup> a quitté Villaines à 6 h. 45 ; à la même heure le 77<sup>e</sup> se mettait en marche, se joignant au 133<sup>e</sup>.

Les deux régiments vont à la rencontre de la 35<sup>e</sup> brigade, composée des 66<sup>e</sup> et 43<sup>e</sup> régiments. Il fait un temps magnifique.

A quatre kilomètres de Villaines, le général attend la colonne et en prend le commandement. Il dicte aussitôt ses ordres aux deux colonels.

L'ennemi, figuré par la 35<sup>e</sup> brigade, occupe Noyant et ses abords, l'attaque commence à onze heures, et à ce moment le 133<sup>e</sup> et le 77<sup>e</sup> rencontrent le général de division, qui prend la direction de sa division, à un kilomètre de Saint-Epain, que la colonne vient de traverser, puis les deux régiments montent par la forêt, près Saint-Epain, et c'est à ce moment que l'action commença.

Nous n'avons pas le compte rendu de la manœuvre, mais nous savons qu'un bataillon du 66<sup>e</sup> occupait le village de Noyant d'où il a été délogé par une charge à la baïonnette du 77<sup>e</sup> ; il a aussitôt battu en retraite, la fusillade crépitait sans discontinuer et le canon tonnait ; puis chaque brigade fut dispersée sur un kilomètre environ.

Le 133<sup>e</sup> attaque alors le 32<sup>e</sup> régiment, qu'il rencontre en sortant de la forêt ; ils ne sont pas espacés de plus de 50 mètres et tirent les uns sur les autres. Le 133<sup>e</sup> occupait la meilleure position. A ce moment il est onze heures moins dix minutes, et le commandement de cessez le feu sonne, suivi du rassemblement, qui s'effectue dans une prairie en vue de

Noyant, à quatre kilomètres de Trognès, sur la route de l'Île-Bouchard, où l'on fait une grande halte de une heure et demie, puis les deux régiments marchent sur l'Île-Bouchard, en passant par Trognès et Cousy ; ils arrivent à l'Île-Bouchard à cinq heures et demie du soir.

Depuis la grande halte, toute la division marche ensemble dans cet ordre : 32<sup>e</sup>, 66<sup>e</sup>, 133<sup>e</sup> et 77<sup>e</sup>.

Tout le monde cantonne à l'Île-Bouchard ; la 35<sup>e</sup> brigade sur la rive droite de la Vienne et la 36<sup>e</sup> sur la rive gauche.

Sur un rapport fait par le service de santé au général, en raison de la trop grande fraîcheur des nuits, on ne bivouaque pas.

Jeudi, manœuvre de division contre ennemi figuré aux environs de Saint-Maur.

L'état des troupes est des plus satisfaisant.

## Indemnités pour les préjudices causés par les manœuvres

Des instructions spéciales ont été données aux préfets des départements où ont lieu des manœuvres de troupes au sujet des indemnités à fixer pour les préjudices subis par les habitants de ces départements.

Les propriétaires de terrains ensemencés ou non récoltés touchés par les manœuvres, dit la circulaire ministérielle, doivent, sous peine de déchéance, déposer leurs réclamations pour dommages à la mairie dans les trois jours qui suivront le passage ou le départ des troupes.

## Angers-Nautique

Cette jeune Société a donné son programme pour les régates qui auront lieu à Angers le dimanche 23 septembre, dans le bassin de Reculée.

Des invitations ont été lancées aux deux Sociétés nautiques de Tours, à celles d'Orléans, Saumur, etc.

## Conférence socialiste à Montsoreau

### LE COUP DU CHAPEAU

Ces jours derniers, le tambour de ville de Montsoreau annonçait, de sa voix la plus solennelle, que le citoyen Guillaud, de Paris, ferait le soir, à huit heures, une conférence publique, dans la salle de bal du citoyen Prouteau, aubergiste.

Tout d'abord on pensa que c'était quelque député socialiste, apportant le secours de son talent oratoire à une belle grève de trois ou quatre cuisinières en rupture de tablier. Erreur ! Le citoyen Guillaud, s'il est du bois dont on peut faire, par le temps qui court, un député socialiste, n'appartient pas encore à la Chambre.

A huit heures, le rideau est levé, devant une réunion de soixante à soixante-dix personnes.

Inconnu dans le pays, il croit devoir commencer son discours par quelques mots sur sa personnalité. Il est de Paris. Sergent-major dans nous ne savons quel régiment, il a été ensuite professeur dans le département du Loiret. Professeur de quoi ? Il ne le dit pas. Mais on s'aperçoit tout de suite qu'il n'a été professeur ni de français, ni d'éloquence.

Socialiste-révolutionnaire, il aborde à sa façon, c'est-à-dire d'une façon grotesque, et en affichant une ignorance absolue des matières dont il parle, les plus grandes questions sociales qui sont à l'ordre du jour. Tout, d'après lui, doit être réformé ; mais il n'indique aucun moyen sérieux.

Dégrévement de l'impôt, service militaire, séparation de l'Église et de l'État, impôt sur le revenu, fonctions publiques, magistrature, trésores générales, besoins de l'agriculture, etc., etc., tout est l'objet de ses observations, faites en un charabia impossible à décrire, avec de terribles éclats de voix qui font trembler les vitres de la salle.

Analyser le discours de ce citoyen ! Il faut y renoncer.

L'orateur lui-même s'y perdit. Il commence une foule de phrases qu'il ne peut achever. Il rate ses plus ronflantes périodes et les laisse une jambe en l'air.

Enfin, après deux heures d'efforts et de sueur, celle-ci largement partagée par l'auditoire, il arrive au bout de sa harangue, étrange salmigondis dont la composition originale rappelle celle du fameux thé de la mère Gibou, avec cette différence toutefois, que dans le susdit thé, le sel gaulois n'avait pas été oublié.

Le conférencier termine ainsi :

« Citoyens et citoyennes, j'ai l'habitude, à la fin de mes conférences, de faire une petite quête. Avec la permission du citoyen président, je vais faire le tour de la société. » Et, descendant des tréteaux, le voilà qui fait la quête avec son chapeau.

Grand émoi, stupéfaction dans l'assemblée, car il avait été formellement dit par le crieur public que la séance serait absolument gratuite.

Personne assurément ne s'attendait à ce coup du chapeau.

Un grand nombre d'habitants, confiants dans l'annonce, n'avaient pas apporté d'argent. Ils empruntent un sou aux voisins qui ont été plus prévoyants et peuvent ainsi offrir quelque chose. Dieu seul et le chapeau savent combien de sous sont tombés dans le chapeau. Cependant les mieux informés prétendent que la somme a dû représenter au moins la valeur d'un pain de trois livres. C'est peu de chose, mais ça fait toujours plaisir quand on en a besoin.

On dit que le lendemain l'orateur est allé faire une nouvelle conférence dans une commune voisine, où, sans doute, on aura eu le plaisir de voir se renouveler l'ingénieux coup du chapeau.

## Un vœu opportun

Le Conseil général d'Indre-et-Loire a adopté un vœu tendant à l'introduction dans la loi sur les récidivistes d'un article qui permette aux tribunaux de reléguer les vagabonds et les mendicants professionnels.

Le conseil laisse au Parlement le soin d'apprécier dans quelles conditions ce vœu pourra être rempli.

## SEGRÉ

### Terrible accident

Un terrible accident est venu attrister la journée du Comice agricole de Segré. Un chariot de la ferme du château du Bourg-d'Irè revenait du Comice attelé de deux chevaux, et accompagné des nommés Déon et Colombeau.

Le cheval de devant prit subitement le trot. Colombeau voulut sauter à terre, sa blouse s'accrocha et il tomba sous la roue qui lui passa sur le corps. On s'empressa de le relever et de le conduire à son domicile dans une voiture, mais en arrivant au Bourg-d'Irè il expira. Colombeau laisse une veuve et trois enfants.

### Mort de la comtesse de Goyon

M<sup>me</sup> la comtesse de Goyon est décédée avant-hier en sa propriété du Pont-Hue (Petit-Mars), près Nantes.

La vénérable octogénaire était depuis longtemps d'une faible santé, cependant ces jours derniers elle se portait relativement bien, et sa mort a douloureusement surpris sa famille.

## État-civil de la ville de Saumur

### DÉCÈS

Le 12 septembre. — Adélaïde Choquet, épouse de Emile-Edouard Pannier, sans profession, 32 ans 1/2, rue Brault, 30.

### PROMESSE TENUE

Vous-avez sur vos traits retenu la jeunesse  
Et garder la fraîcheur, même en pleine vieillesse ?  
Adoptez le Congo, ne le quittez jamais ;  
Par lui vous resterez jeune, je le promets.

Blancandriu, au savonnier Victor Vaislier.

UN MONSIEUR offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de peau : dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de la poitrine et de l'estomac, de rhumatismes et de hernies, un moyen infailible de se guérir promptement ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre, dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.

Écrire par lettre ou carte postale à M. VINCENT, 8, place Victor-Hugo, à Grenoble, qui répondra gratis et franco par courrier, et enverra les indications demandées.

Le Gérant, L. DELAUNAY.

Etude de M<sup>e</sup> V. LE RAY, avoué-licencié à Saumur, rue du Marché-Noir, n° 12, et de M<sup>e</sup> LE BARON, notaire à Saumur, rue d'Orléans.

## VENTE

SUR LICITATION  
ENTRE MAJEUR ET MINEURS  
En l'étude de M<sup>e</sup> LE BARON, notaire à Saumur, rue d'Orléans, le 1<sup>er</sup> octobre 1894, à une heure de l'après-midi :

1° D'un vaste  
**Corps de Bâtiments**

Sis à SAUMUR,  
Rue d'Orléans, n° 83, comprenant trois maisons d'habitation, cour, jardins, hangar, écuries, remises et magasins.

Sur la mise à prix de 30,000 fr.

2° D'une Maison  
Avec cour, jardin et dépendances

Sise à Saumur, rue d'Orléans, n° 85, actuellement occupée par M. Thiffoine.

Sur la mise à prix de 25,000 fr.

3° D'une autre Maison  
Avec Dépendances

Sise à Saumur, grande rue Saint-Nicolas, n° 71 et 73.

Sur la mise à prix de 16,000 fr.

4° D'une autre Maison  
AVEC JARDIN

Sise à Saumur, avenue de la Gare de l'Etat

Et d'un Magasin

Ayant accès sur la rue de Poitiers.

Sur la mise à prix de 10,000 fr.

5° D'UN MAGASIN  
Et Jardin

Entourés de murs, sis à Saumur, rue Fardeau.

Sur la mise à prix de 1,500 fr.

6° De deux Magasins

Sis à Saumur, avenue de la Gare de l'Etat.

Sur la mise à prix de 2,000 fr.

7° D'une cave en roc

A la Fuye.

Sur la mise à prix de 80 fr.

8° D'un terrain

Planté de rangées de vigne et d'arbres fruitiers, d'une contenance de 1 hectare 63 ares 49 centiares, sis à la Butte-Saint-Julien, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent.

Sur la mise à prix de 2,500 fr.

Total des mises à prix : quatre-vingt-sept mille quatre cents francs, ci. . . . . **87,080**

Lesdits immeubles dépendant des communautés GASNAULT-PELLETIER et GASNAULT-COTTINI et de la succession de M. AUGUSTE GASNAULT, ancien entrepreneur à Saumur.

S'adresser, pour renseignements :

1° A M<sup>e</sup> V. LE RAY, avoué-licencié à Saumur, rue du Marché-Noir, n° 12, poursuivant la vente ;

2° A M<sup>e</sup> LE BARON, notaire à Saumur, rue d'Orléans, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Pour insertion sommaire,  
V. LE RAY.

Etude de M<sup>e</sup> ANDRÉ POPIN, avoué-licencié à Saumur, 8, rue Cendrière.

## VENTE

Aux enchères publiques

Sur surenchère du sixième

Le Samedi 22 Septembre 1894, à midi, au Palais de Justice à Saumur, audience des criées dudit tribunal.

D'UNE VASTE MAISON

A usage de Distillerie

Et Fabrique de Liqueurs

Rue de Poitiers, n° 46, et rue Verte, n° 18, à Saumur,

Avec toutes ses dépendances

Revenu par bail . . . 3,000 fr.

Autre revenu évalué à . . . 800

Total . . . 3,800 fr.

Mise à prix : 40,833 fr. 35

S'adresser, pour les renseignements :

1° A M<sup>e</sup> ANDRÉ POPIN, avoué à Saumur, 8, rue Cendrière, poursuivant la vente ;

2° Au greffe du Tribunal civil de Saumur, où est déposé le cahier des charges ;

3° M. BONNEAU, liquidateur judiciaire, rue d'Alsace, 33, à Saumur.

Etude de M<sup>e</sup> JAMIN, notaire à Gennes (Maine-et-Loire).

VENTE PAR LICITATION

Le dimanche 14 octobre 1894, à une heure de l'après-midi, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> JAMIN, notaire à Gennes (Maine-et-Loire).

D'une Propriété d'agrément

Dite SOUS-LE-PUITS

Commune de Gennes

Comprenant maison d'habitation en forme de petit château,

Avec ses dépendances consistant en : jardins, terres, vignes, remise, écurie, hangar, grandes caves sous le roc, petit bois, bois taillis, ile sur la Loire, etc.

Le tout d'une contenance approximative de deux hectares trente-quatre ares soixante-dix centiares.

Mise à prix : 20,000 fr.

Pour visiter et connaître les conditions de la vente, s'adresser audit M<sup>e</sup> JAMIN, notaire à Gennes, dépositaire du cahier des charges.

A VENDRE OU A LOUER

PRÉSENTEMENT

MAISON

Située quai de Limoges, n° 58, pouvant servir à un commerce de gros,

Comprenant :

Habitation et grands magasins, écuries, caves, etc., le tout d'une contenance de 500 mètres environ.

Prix modéré. — Facilité de paiement.

S'adresser à M<sup>e</sup> LE BARON, notaire, rue d'Orléans, ou à M. MATHELIE, Grand'Rue, n° 60, à Saumur.

BONNE OCCASION A SAISIR

A CÉDER

Après affaires faites

HOTEL et CAFÉ de la NOUVELLE-GARE.

S'adresser à M. DARNAULT.

A LOUER OU A VENDRE  
**MAISON**  
ET VASTE JARDIN

La maison, avec grandes servitudes, pourrait convenir à une industrie quelconque.

A proximité de la ville et sur le bord de la Loire.

S'adresser à M. GIRARD, expert, rue Pavée, et, pour visiter, demander les clefs à M. BIZERAY, au Jagueneau.

A CÉDER  
La Fonderie de St-Florent

S'adresser à M<sup>me</sup> GUESNON.

PENSION DE JEUNES FILLES  
Cours et Leçons particulières

M<sup>lle</sup> BONIFAS  
8, Rue du Petit-Mail, SAUMUR

Petites Vaches Bretonnes

CHEVAUX  
De luxe et de camion

Excellents Promag-s St-Fiacre - 48 M. dailles

S'adresser au bureau du journal.

M. et M<sup>me</sup> Venturini

DENTISTES

Rue du Portail Louis, 52, Saumur

Ont l'honneur de prévenir la classe ouvrière qu'à partir du 20 août prochain, tous les lundis, de 9 h. à 11 h. du matin : extractions sans douleur, entièrement gratuites pour les pauvres. Consultations gratuites tous les jours. Atelier de prothèse.

M. Venturini a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'il vient de recevoir directement d'Amérique une nouvelle machine Pessler lui permettant de livrer une pièce dentaire en 12 heures. Solidité garantie. Les dentiers défectueux sont transformés. Réparations de toutes sortes de dentiers, n'importe quel système, à des prix modérés défiant toute concurrence.

VIN du D<sup>r</sup> YVON

Tonique et Reconstituant

A la Coca du Pérou, à la Kola d'Afrique, au Biphosphate de chaux, prépare au vin d'Espagne.

Prix de la bouteille : 3 fr.

PHARMACIE NORMANDINE

G. DESCHAMPS

Rue Saint-Jean, SAUMUR.

Vendanges

sucre spécial depuis 49 fr. les 100 kil. tous droits payés (médaillé d'or Paris 1889). Le plus Pur de tous les sucres vinicoles, le seul se transformant complètement en alcool. Pas de formalité de régie pour l'emploi. Echantillon et Manuel du Vigneron sont envoyés franco et gratis par H. CLÉMENT, fabricant à Saint-Quentin (Aisne).

UN HOMME muni des meilleures

références, connaissant les travaux de la campagne et l'exploitation des bois, demande place de garde, chef de culture ou gérance. S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE APPRENTI  
PATISSIER

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE un garçon pour

faire les courses.

S'adresser pharmacie NORMANDINE.

UN CAISSIER comptable muni

des meilleures références désire trouver un emploi de quelques heures par jour.

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE un bon jardinier  
et connaissant bien la taille des arbres pour le 1<sup>er</sup> octobre prochain. S'adresser au bureau du journal.

BUREAU DE PLACEMENT

M<sup>me</sup> SECHET

FRUITIÈRE

Rue Saint-Jean, 39, Saumur,

Se charge de placer domestiques, cuisinières, femmes de chambre, valets de chambre, cochers, etc.

Commodité, Économie  
**LESSIVE MAGIQUE**  
FAIRE SA LESSIVE  
Sans Savon, sans Lessiveuse et sans Feu.  
Elle peut être employée à l'eau froide ou chaude, à volonté. Elle détruit les germes des maladies contagieuses. Elle adoucit les mains et les préserve des gerçures et des crevasses. Elle dispense de l'usage du savon et de tous produits chimiques.  
**Seul Dépôt : chez M. CHAUVEAU**  
ÉPICERIE NOUVELLE  
38, rue d'Orléans, 1, rue Beaurepaire, SAUMUR.

Imprimerie P. GODET  
**ALMANACH 1895**

AVIS  
Les personnes qui auraient des CHANGEMENTS D'ADRESSE ou des MODIFICATIONS à apporter ainsi que des INSERTIONS-RÉCLAMES à faire dans l'Almanach 1895, sont priées de s'adresser au plus tôt à l'imprimerie P. GODET, place du Marché-Noir, Saumur.

**ÉPICERIE NOUVELLE**  
38, rue d'Orléans, 1, rue Beaurepaire, SAUMUR  
**E. CHAUVEAU**  
Spécialité de Boîtes p<sup>r</sup> Baptêmes  
Boîtes marraines satins et peluches  
Boîtes avec noms et initiales sur commandes en prévenant 2 jours à l'avance  
Dragées fines pur sucre, le 1/2 kil. 1 fr. 20  
Demandez le Catalogue et l'Album de la collection des Boîtes avec initiales.

**MAISON CRÉMIEUX**  
27, Rue d'Orléans, 27, SAUMUR  
Vêtements complets sur mesure  
Tissus dernière Nouveauté  
à **35 FRANCS**  
Livraison rapide. — Coupe réputée sans rivale.  
Saumur, imprimerie Paul Godet.

**ÉPICERIE CENTRALE** 28 et 30, Rue Saint-Jean, SAUMUR  
Eau-de-vie blanche pour fruits (préparation spéciale.)  
Vin Rouge, Côteaux de Saumur, le litre 0.35, la pièce (225 litres) 68 fr. droits payés  
Vin Blanc, Côteaux de Saumur, le litre 0.40, la pièce (225 litres) 80 fr. droits payés  
26 litres pour 25. — Livraison à Domicile.  
Marmande, 43 degrés. . . . . 1.50 le litre (verre compris)  
Montpellier, 45 — . . . . . 1.75 — —  
Armagnac, 50 — . . . . . 2.00 — —